

À vos côtés pour le passeport de commercialisation de la Directive AIFM

Mettre à profit les opportunités d'accès aux marchés pour les FIA



Depuis l'adoption de la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFMD), les stratégies de distribution transfrontalière d'OPCVM et d'autres types de fonds doivent être adaptées. Nous vous aidons à atteindre les investisseurs et à placer vos FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) sur les marchés.

La distribution transfrontalière est la clé pour attirer un maximum d'actifs. Les OPCVM ainsi que les autres types de fonds étant désormais soumis à un passeport, les stratégies peuvent être de plus en plus intégrées. Étant donné qu'AIFMD a instauré un régime proche de celui des OPCVM pour la notification des passeports de commercialisation, une approche centralisée présente en outre de nombreux avantages.

Malgré la convergence entre les régimes des OPCVM et d'AIFMD, il subsiste une vraie ambiguïté dans l'interprétation des obligations de commercialisation imposées par la AIFMD à l'échelon local à travers l'Union. Les prescriptions sont ainsi mieux définies pour les AIFM établis dans l'Union qui gèrent et souhaitent commercialiser un fonds établi dans l'Union que pour les AIFM établis dans un pays tiers qui voudraient distribuer un FIA dans l'Union.

Difficultés de la notification

- Déterminer les règles de notification applicables à l'AIFM (art. 31 à 43 d'AIFMD)
 - Répertoire les pays qui ont déjà transposé AIFMD
 - Trouver les règles transitoires pertinentes
 - Examiner si un régime particulier s'applique encore aux placements privés et si de nouvelles obligations ont été imposées
 - Vérifier les exigences en matière de commercialisation en vigueur dans chaque juridiction
 - Contrôler si la commercialisation de FIA aux investisseurs individuels est autorisée
- Afin de préserver votre statut d'AIFM et de FIA, il est primordial de remplir vos obligations réglementaires de notification et d'information des investisseurs :
- Conservez votre agrément en diffusant une notification actualisée, dans un format prédéfini, lors de tout changement important
 - Annoncez aux autorités de réglementation votre intention de commercialiser un FIA en incluant un descriptif précis de vos modalités de commercialisation
 - Soumettez les documents requis aux autorités, y compris les états financiers comprenant les informations prévues par AIFMD
 - Créez un dossier d'information conforme à AIFMD et distribuez-le aux investisseurs
 - Si vous distribuez un FIA en vertu des exemptions de l'article 43, veillez à respecter les dispositions de chaque pays, notamment sur la rédaction des rapports et les KIID.
 - Faites preuve de rapidité et de précision et assurez-vous de satisfaire à toutes vos obligations

Mettez à profit notre leadership dans les services de distribution transfrontalière et notre proposition de valeur exclusive

Nos services

- Deloitte offre une solution complète pour la notification de passeport et la communication d'informations au titre d'AIFMD
- Suivi du passeport de commercialisation des AIFM et des notifications requises aux autorités de réglementation pour la commercialisation transfrontalière de vos FIA
- Respect des délais d'information des autorités de réglementation et garantie de la conformité à AIFMD des documents relatifs aux fonds
- Prise en compte des besoins annexes qui ne sont pas directement régis par AIFMD, p. ex. KIID, documents de commercialisation et obligations diverses d'information des investisseurs
- Pour les AIFM non éligibles à un passeport, explication des régimes locaux sur les placements privés et des options stratégiques possibles pour conserver et récolter des actifs dans l'Union

Comptes rendus réglementaires conformes à AIFMD

En complément de notre service de commercialisation au titre d'AIFMD, Deloitte propose de prendre entièrement en charge la réalisation des comptes rendus correspondants, à savoir :

- L'identification des données disponibles dans vos systèmes
- La collecte et la transformation nécessaires des données à l'aide de procédés de cartographie, de reformatage ou de calcul
- La mise à niveau requise de vos bases de données par un enrichissement spécialisé ou un traitement informatique
- La gestion et la supervision du cycle de production complet pour tous les fonds visés, y compris la résolution des exceptions éventuelles
- L'envoi des rapports aux autorités de réglementation

« Un voyage de mille lieues commence toujours par un premier pas » — Lao Tseu

Contacts



Lou Kiesch
Partner | Regulatory Strategy
+352 451 452 456
lkiesch@deloitte.lu



Francois Kim Hugé
Directeur | Regulatory Strategy
+352 451 452 483
fkhuge@deloitte.lu



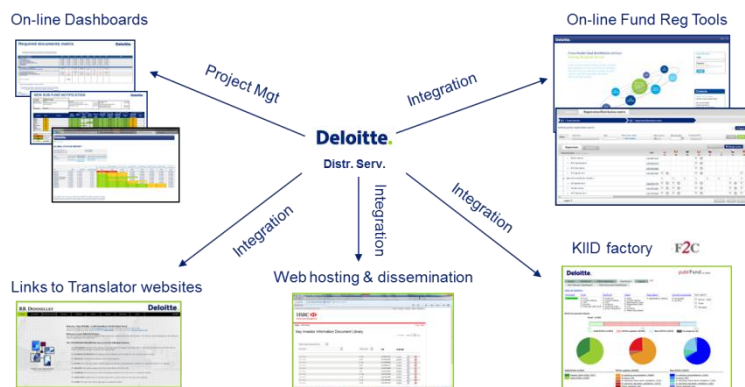
Marc Noirhomme
Directeur | Regulatory Strategy
+352 451 452 613
mnoirhomme@deloitte.lu



Paola Liszka-Draper
Senior Manager | Regulatory Strategy
+352 451 452 803
pliszkadrap@deloitte.lu

Nos spécificités

- **Position de premier rang dans les services de notification sur les OPCVM** ouvrant la voie aux synergies entre les OPCVM et les autres types de fonds
- « **Tout-en-un** » - nos experts réunissent et coordonnent la documentation requise pour les AIFM et les FIA - nos économies d'échelle et notre expérience sont le fruit d'une collaboration avec un large panel de gestionnaires de fonds renommés et novateurs
- **Un Client Relationship Manager personnel** est votre interlocuteur de base, rationalisant les objectifs de distribution à la fois pour les OPCVM et les autres types de fonds et déjouant pour vous les pièges courants
- **Équipe de professionnels de la réglementation** à même d'accéder directement aux autorités de réglementation du monde entier et d'analyser les questions annexes, comme les informations divulguées, les futures règles et la fiscalité
- **Service de veille réglementaire** pour vous tenir informé de toute modification pertinente de la réglementation
- **Réaction rapide** aux obligations liées au passeport de commercialisation grâce à notre expérience, notre gestion professionnelle des processus et nos solutions technologiques intégrées



Deloitte is a multidisciplinary service organisation which is subject to certain regulatory and professional restrictions on the types of services we can provide to our clients, particularly where an audit relationship exists, as independence issues and other conflicts of interest may arise. Any services we commit to deliver to you will comply fully with applicable restrictions.

About Deloitte Touche Tohmatsu Limited:

Deloitte refers to one or more of Deloitte Touche Tohmatsu Limited, a UK private company limited by guarantee, and its network of member firms, each of which is a legally separate and independent entity. Please see www.deloitte.com/lu/about for a detailed description of the legal structure of Deloitte Touche Tohmatsu Limited and its member firms.

Deloitte provides audit, tax, consulting, and financial advisory services to public and private clients spanning multiple industries. With a globally connected network of member firms in more than 150 countries, Deloitte brings world-class capabilities and high-quality service to clients, delivering the insights they need to address their most complex business challenges. Deloitte has in the region of 200,000 professionals, all committed to becoming the standard of excellence.

© 2013 Deloitte Tax & Consulting